

16. SIGNATURE DE L'ACCORD ENTRE L'ANDORRE ET L'ESPAGNE CONCERNANT LE SIEGE DE RADIO ANDORRE

5 février 2009. Le ministre des Affaires étrangères et de la coopération, Miguel Ángel Moratinos, et son homologue de la principauté d'Andorre, Meritxell Mateu, ont signé aujourd'hui l'accord par lequel l'Espagne cède à l'Andorre la propriété de l'ancien siège de Radio Andorre. Après la signature, M. Moratinos a offert un déjeuner à la ministre Mme Mateu.

Cet accord apporte une solution aux problèmes causés par la faillite, en 1981, de Radio Andorre dont le siège était propriété d'une société nationale espagnole. L'Espagne cède à l'Andorre la propriété du bâtiment, considéré comme un bien culturel, tandis que la principauté assume la position espagnole dans le cadre des litiges entraînés par cette faillite. La principauté s'engage par ailleurs à affecter les biens patrimoniaux de Radio Andorre à un usage d'intérêt public et sans but lucratif.

Les autorités d'Andorre avaient exprimé au ministre des Affaires étrangères et de la coopération, durant sa visite officielle, en février 2007, et en de nombreuses occasions par la suite, leur souhait d'obtenir la cession du siège de Radio Andorre que la principauté avait classé au catalogue des « biens culturels » en décembre 2003, en raison de sa valeur artistique.

Au cours du déjeuner, les ministres ont étudié, outre les questions relatives aux relations bilatérales, le cadre dans lequel l'Union européenne inscrit ses relations avec les micro-États de son entourage, en vue de la prochaine présidence espagnole de l'UE au premier semestre 2010.

Actualizado: 06/02/2009 13:14